

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 17/2023 du 16 mai 2023**OBJET : AVIS DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) et du 15 octobre 2021 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu le projet de travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales, la construction d'un trottoir et d'une aire de croisement dans la rue de la Pierre Bise,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,**DECIDE****Article 1^{er}** : Il est déposé le 16 mai 2022 :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de bénéficier d'une aide au financement des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales, la construction d'un trottoir et d'une aire de croisement dans la rue de la Pierre Bise. Le projet ne peut dépasser plus de 80 % d'aides publiques.

Dossier	Coût prévisionnel
Travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales, construction d'un trottoir et d'une aire de croisement rue de la Pierre Bise	60 081 euros 65 HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)		Aides publiques (sous-total) (4):		
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)		➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Travaux de voirie	57 220,62	➤		
Matériel (sauf mobilier urbain)		Etat - DSIL - DETR (à déposer fin 2022)		
Prestations intellectuelles		Région		
Autres		Département		
- Maîtrise d'œuvre		- PST	21 028,57	35 %
- Frais de publicité passation des marchés publics		Communes (ou groupements de communes)		
- Dépenses imprévues (5 %)	2 861,03	Etablissements publics		
		➤ Autres (2)		
		Autofinancement avec TVA (sous-total) :	39 053,08	65 %
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement		➤ Fonds propres		
		➤ Emprunts (2)		
		➤ Crédit-bail		
		➤ Autres (2)		
TOTAL	60 081,65	TOTAL	60 081,65	

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr.

Date de mise en ligne : 16 mai 2023

Fait à Mohon le 16 mai 2023

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance